

PEINTURES POUVOIR COUVRANT DU FEUIL SEC

Page 1/4

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode a pour objet la description du mode opératoire permettant la détermination de l'épaisseur minimale du feuil sec permettant de masquer totalement, par examen visuel, les bandes noires et grises d'un carton à contrastes.

2.PRINCIPE

La méthode consiste à appliquer en dégradé une peinture à consistance déterminée.

3.APPAREILLAGE

3.1.TOLE

de dimensions minimales 150 x 300 mm, dégraissée ou phosphatée.

3.2.CARTONS A CONTRASTES NOIRS ET GRIS

format 40 x 300 mm, rayés dans le sens de la hauteur de 32 bandes alternativement grises et noires et de largeurs respectives de 8 et 10 millimètres. (Fournisseur BRAIVE, référence type n° 14 ; 39 rue Bles, LIEGE - BELGIQUE, représenté en FRANCE par CHIMILAB ESSOR, 153, boulevard Anatole France, 93521 St DENIS CEDEX 1).

Nota : Afin de s'affranchir de toute migration de l'encre du carton dans la peinture, appliquer préalablement sur le carton à contrastes $30 \mu\text{m} \pm 5 \mu\text{m}$ d'un vernis de finition de série. Etuver le carton verni conformément aux indications des documents normatifs.

3.3.MATERIEL D'APPLICATION

conforme à celui décrit dans la méthode d'essai D59 1170.

3.4.ETUVE VENTILEE

réglable de 20 à 250 °C $\pm$ 2 °C.

3.5.PERMASCOPE

conforme à celui décrit dans la méthode d'essai D26 5316.

3.6.PAPIER ADHESIF

de largeur inférieure à 25 millimètres.

3.7.ENCEINTE D'EXAMEN AVEC SOURCE DE LUMIERE

conforme à celle décrite dans la méthode d'essai D15 1343.

4.PREPARATION DES EPROUVETTES

Fixer sur la tôle (3.1), à l'aide du papier adhésif (3.6), un carton à contrastes (3.2) comme indiqué en annexe.

5.MODE OPERATOIRE

- Diluer la peinture à la consistance prévue avec le solvant ou le mélange de solvants appropriés conformément à la méthode d'essai D55 1016.
- Appliquer une couche simple sur l'ensemble de l'éprouvette définie en annexe.
- Laisser sécher durant 2 minutes à l'air ambiant.
- Appliquer une deuxième couche simple mais décalée vers le bas de la plaque comme indiqué en annexe.
- Laisser sécher durant 2 minutes à l'air ambiant.
- Continuer à appliquer autant de couches qu'il est nécessaire pour que les contrastes ne soient plus apparents dans le quart inférieur de l'éprouvette.

Nota : Le nombre de couches appliquées dans le cas d'une peinture au four doit être au maximum de six.

Dans le cas où ce nombre de couches est insuffisant, recommencer l'essai sur une nouvelle plaque en diminuant la vitesse de pistelage afin de charger davantage chaque couche.

- Laisser sécher l'éprouvette, horizontalement et à l'abri de la poussière pendant 10 minutes à l'air ambiant.
- Etuver s'il y a lieu dans l'étuve (3.4) conformément aux indications des documents.
- Mesurer sur la tôle, de chaque côté du carton, les épaisseurs du feuil sec, à l'aide du permascope (3.5).

Nota : Les épaisseurs doivent croître et l'augmentation ne doit pas dépasser 2 micromètres par centimètre.

- Examiner, dans l'enceinte d'examen (3.7), l'éprouvette selon la méthode d'essai D15 1343, en utilisant la source de lumière du jour D₆₅.

6.EXPRESSION DES RESULTATS

Le pouvoir couvrant du feuil sec est défini par l'épaisseur minimale en micromètres du feuil sec sous laquelle les contrastes noirs et gris ne sont plus visibles.

Exprimer le résultat sous forme de la moyenne arithmétique des deux épaisseurs mesurées sur la tôle de part et d'autre du carton sous la dernière bande de contraste visible; celles-ci ne doivent pas différer de plus de 2 micromètres, sinon recommencer l'essai.

7.PROCES-VERBAL D'ESSAI

Outre les résultats obtenus, le procès-verbal d'essai doit indiquer :

- la référence de la présente méthode,
- la référence exacte de la peinture et le nom du fournisseur,
- les détails opératoires non prévus dans la méthode ainsi que les incidents éventuels susceptibles d'avoir agi sur les résultats.